

• (3.10 p.m.)

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Halifax): Comme un autre des nouveaux représentants à la Chambre et en ma qualité de député de l'arrière-ban, dans le sens encore accepté de nos jours, je me dois, il me semble, de faire un commentaire ou deux avant de quitter la Chambre cet après-midi. Je partage avec mon collègue de Digby-Annapolis-Kings l'inquiétude ressentie par tous les habitants de la Nouvelle-Écosse et par tous les Canadiens au sujet de ce qui se passe ici, aujourd'hui, à Ottawa, et de ce qui est arrivé hier et durant ces trois ou quatre derniers jours.

Je ne saurais maintenant tenir la Chambre en aussi haute estime que lors de mon arrivée ici, il y a moins de deux mois. Les événements de ces deux derniers jours dépassent la mesure de notre entendement. Nous n'avons pas fait autre chose que de tenter d'établir un seul et unique point. Mais la tentative a échoué. Le ministre reste toujours assis. Je l'exhorte au nom de tout ce qu'il y a d'humain et de grand; qu'il prenne la parole et réponde aux désirs de la plupart des représentants à la Chambre. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas rentrer chez moi aujourd'hui en portant une part quelconque de la responsabilité relative à l'opprobre qui a atteint la Chambre et les représentants qui s'y trouvent.

Je me suis entretenu aujourd'hui avec des gens de la Nouvelle-Écosse. Ils sont inquiets. La presse l'est également. Tous les organes d'information sont dans l'inquiétude. Même les enfants de la septième année de l'école de mon ancien village s'inquiètent de la chose. Un débat s'est engagé aujourd'hui parmi les enfants de la septième année réunis dans une petite classe de la Nouvelle-Écosse. Ils sont curieux de savoir. Pourquoi? Pourquoi faut-il qu'une vingtaine de membres du Conseil privé soient l'objet de ce doute constant et apparemment incessant que l'on fait peser sur eux? Ces questions relèvent toutes de la morale. Ces hommes sont assurément venus ici avec la même intention que moi—pour essayer de travailler dans l'intérêt des gens qui voulaient des représentants à la Chambre et qui étaient prêts à les appuyer et à leur faire confiance.

Je me sens pris d'une telle indignation qu'il m'est impossible de rester sans mot dire, tout d'abord, parce que nous ne faisons pas ce pourquoi je suis venu ici. Mais ce qui importe encore davantage, c'est que je ne puis admettre la situation où se trouvent maintenant ces hommes; cela est incompatible avec tout ce qui m'était cher jusqu'ici. Je ne connais personne, ayant un sens de responsabilité professionnelle ou morale, qui puisse accepter le

silence dans lequel se renferme l'autre côté de la Chambre.

Dissipons l'ombre de l'accusation qui entoure ces hommes honorables. Qu'ils retournent chez eux, que les Canadiens retournent chez eux, en cette fin de semaine, avec une certitude définitive sur les données de cette affaire. Rien n'importe plus que le principe qui a été violé ces jours-ci. A mon sens, nous devrions demeurer ici jusqu'à ce que le ministre de la Justice prenne la parole. Sans quoi, le premier ministre doit accepter la responsabilité d'exiger...

Une voix: Il a quitté la Chambre.

M. Forrestall: C'est ce qu'il fait d'habitude. Ces derniers jours, il a préféré faire face à ses responsabilités de l'extérieur de la Chambre. Il sort toujours dans la coulisse.

Nous devons expédier les travaux suivant le mandat que nous avons reçu. De grâce, procédons; que l'on nous présente des mesures législatives et nous agirons. Mais je ne suis pas actuellement et ne serai pas dans six mois d'ici prêt à passer à d'autres travaux de la Chambre avant que les insinuations qui ont été lancées aient été dissipées.

Je ne sortirai pas de la Chambre avant d'avoir entendu le ministre. Les députés ne peuvent quitter la Chambre avant que la question ait été réglée. Ils ne sauraient le faire tandis que ces accusations planent sur la tête de tous, des deux côtés de la Chambre. Je réprovoie l'idée d'après laquelle le ministre a jugé bon de porter des accusations à l'extérieur de la Chambre. Le ministre lui-même devrait avoir une conception plus élevée de ses responsabilités. Qu'il cite des noms. Puis nous aborderons la tâche qu'on nous a confiée en nous envoyant ici.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Royal a la parole.

• (3.20 p.m.)

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il semble qu'à l'heure actuelle tout soit arrêté et qu'on ne discutera plus à moins que les noms soient donnés, du moins d'après ce que viennent de dire les deux députés qui m'ont précédé. Or, à l'heure actuelle, les noms sont dévoilés à la radio et dans les journaux. On dit...

M. Vincent: Qui les a donnés?

M. Grégoire: M^{lle} Olga a été retrouvée et elle a donné les noms. Y a-t-il encore une question de privilège, à ce moment-là?

[Traduction]

M. Fairweather: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. De l'avis de la présidence, si le député de Lapointe (M. Grégoire) veut invoquer le Règlement, il devrait le faire immédiatement.